

### Table des matières

Les séquelles du fort rayonnement solaire et de la canicule	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

### Les séquelles du fort rayonnement solaire et de la canicule



Photo 1: Actuellement, dans les cultures de salades iceberg à maturité de récolte, on peut parfois constater un brunissement des nervures. Les périodes de journées caniculaires et de nuits chaudes favorisent ce symptôme (photo: Agroscope).



Photo 2: Sur chou de Chine, le brunissement du cœur est un symptôme de carence en calcium, souvent liée à une vigueur végétative excessive. Veillez à modérer la fumure azotée, assurant ainsi une alimentation minérale équilibrée des plantes. (photo: Agroscope).



Photo 3: Les jeunes plantations sont très sensibles à un excès d'irradiation, qui entraîne notamment des brûlures aux feuilles, qui se retrouvent ensuite au sol (photo: Agroscope).



Photo 4: Lorsque les feuilles sommitales des pousses de haricots nains sont surchauffées par le soleil, elles subissent un dessèchement débutant par les plus jeunes (photo: Agroscope).



Photo 5: Sur les fruits de tomate, les brûlures dues au soleil se reconnaissent à la décoloration des tissus atteints (photo: Agroscope).



Photo 6: La pourriture distale sèche des fruits de poivron est causée par une carence en calcium (photo: Agroscope).

## Bulletin PV Cultures maraîchères

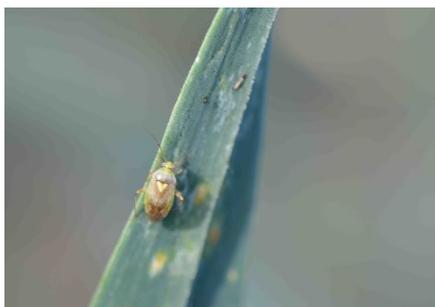


Photo 7: On constate la persistance d'une importante activité des punaises ternes (*Lygus* spp.) (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 8: Dans l'est du Plateau, les quantités de larves âgées de mouches blanches du chou (*Aleyrodes proletella*) augmentent dans les étages foliaires inférieurs des plantes de choux (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 9: Alors que dans l'ouest du Plateau, on observe déjà le début de l'émergence des jeunes adultes du ravageur, prémices d'une nouvelle génération larvaire (flèche sur la photo par Martin Keller, Beratungsring Gemüse, Ins).



Photo 10: Lors du contrôle aux champs de lundi, des colraves présentaient une première atteinte de la maladie des nervures noires du chou, causée par la bactérie *Xanthomonas campestris* (photo: Agroscope).



Photo 11: Dans les cultures de poireaux d'été, on voit se développer les taches ocellaires, de teinte rose pâle à brun, de la maladie des taches pourpres due à *Alternaria porri* (photo: Cristine Dörig, Strickhof, Winterthur).



Photo 12: On signale de plus en plus d'attaques de champignons de rouilles (*Puccinia porri*, *Puccinia alli*) sur poireaux et ciboulette (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 13: Attention au mildiou de l'oignon (*Peronospora destructor*)! Malgré les températures élevées, sa production de spores reste importante. Il est important de poursuivre les contrôles dans les cultures (photo: Agroscope).



Photo 14: Dans une culture de céleris, cette décoloration foliaire grisâtre a été diagnostiquée comme une atteinte de cercosporiose (causée par *Cercospora apii*) (photo: Agroscope).



Photo 15: Cette année, le charançon de la betterave (*Lixus juncii*) semble particulièrement prolifique (par exemple 6 larves dans un seul pétiole de bettere sur la photo par Agroscope). Notons qu'il a également envahi les régions orientales de la Suisse.



Photo 16: Dans les cultures sous abris, les conditions météorologiques actuelles favorisent une prolifération intense d'aleurodes des serres (*Trialeurodes vaporariorum*) (photo: Agroscope).



Photo 17: Dans certaines cultures de concombres de serre, des populations résiduelles de pucerons du melon et du cotonnier (*Aphis gossypii*) persistent parfois discrètement (p.ex. dans le cercle brun). Gardez donc l'œil ouvert et surveillez bien cette espèce thermophile (photo: Agroscope).



Photo 18: Le mildiou des cucurbitacées (*Pseudoperonospora cubensis*) est en progression. Il s'est attaqué à de nouvelles cultures de concombres de serre sur le Plateau (photo: Agroscope).



Photo 19: Papillon de la noctuelle *Agrotis ipsilon* posé sur une blette à côtes, dans la région de Baden (AG) en juin 2025 (photo: Agroscope).



Photo 20: Ponte de noctuelle (Noctuidae) découvert sur une jeune feuille d'un semis de carotte à fin juin 2025 (photo: Martin Keller, Beratungsring Gemüse, Ins).



Photo 21: Dégâts causé par un chenille terricole à un plant de haricot nain. Le chenille se trouve à droite de l'image. (flèche sur la photo par Vivienne Oggier, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez).



Photo 22: Chenille terricole (*Agrotis* sp.) et ses dégâts dans une salade (photo: Agroscope).

### Aggravation du danger d'attaques de larves de noctuelles terricoles

Dans plusieurs régions, on signale d'importantes pertes causées aux cultures de haricots, de courges et de carottes par les chenilles terricoles, ou «vers gris», des noctuelles *Agrotis ipsilon* ou *A. segetum*. En grande culture, le maïs est également touché en ce moment. La situation météorologique de cette année a vraisemblablement favorisé l'arrivée massive d'*A. ipsilon*, qui est une espèce migratrice hivernant dans le sud de l'Europe et en Afrique du nord. Typiquement, elle occasionne des dégâts sur de grandes surfaces.

En revanche, la noctuelle des moissons (*Agrotis segetum*) est plutôt sédentaire, et hiverne dans nos régions. Le groupe de travail Extension légumes suit attentivement la dynamique de ce ravageur dans la région de Baden. Le vol, qui a débuté à la mi-avril, est demeuré relativement modérée jusqu'ici, avec un maximum de 4 papillons par piège et par semaine sur le site surveillé.

Pour lutter contre les vers gris en cultures de **haricots** et de **carottes** est autorisée la lambda-cyhalothrine (divers produits), avec un délai d'attente d'une semaine sur les haricots et avec un délai d'attente de deux semaines sur les carottes. En plus, on peut utiliser contre les vers gris, en cultures de haricots et de carottes cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cypermetrine) et deltaméthrine (divers produits) avec un délai d'attente de 2 semaines.

Dans les cultures de **courges** (écorce non comestible) est autorisée contre les vers gris la lambda-cyhalothrine (divers produits; attention aux PER: autorisation spéciale), avec un délai d'attente de 3 jours. Sont aussi autorisés sur les **cucurbitacées**, avec un délai d'attente de 2 semaines: cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cypermetrine; attention aux PER: autorisation spéciale) ou deltaméthrine (divers produits, attention aux PER: autorisation spéciale).

En cultures de **maïs doux**, un traitement aux pyréthriinoïdes est possible avec un délai d'attente de deux semaines contre les vers gris (attention aux PER: autorisation spéciale).



Photo 23: Cet œuf jaune, pondu isolément sur une feuille de chou, est celui de la piéride de la rave (*Pieris rapae*) (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 24: Les œufs de la piéride du chou (*Pieris brassicae*), sont, eux, déposés en groupes de 20 à 50 unités (photo: Martin Keller, Beratungsring Gemüse, Ins).



Photo 25: L'immigration des thrips dans les parcelles est surveillé au moyen de pièges englués bleus. Sur cette plaquette, ces minuscules ravageurs ont la forme de petits traits gris (photo: Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux).



Photo 26: Plage blanc-argenté sur une jeune plante de poireau, occasionnée par l'attaque d'une vingtaine de thrips (*Thrips tabaci*) (photo: Agroscope).

### Nouvelles alertes concernant les chenilles sur brassicacées

Sur les diverses espèces de choux, après un vol massif de la piéride de la rave (*Pieris rapae*), suivi du début des pontes de noctuelles à mœurs aériennes (notamment *Mamestra brassicae*), il faut s'attendre à l'éclosion de leurs jeunes chenilles au cours des tout prochains jours. Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Contre **les chenilles des noctuelles aériennes (défoliatrices), des piérides et de la teigne des crucifères**, dans les cultures de choux-fleurs en plein champs, on peut utiliser les produits sélectifs suivants, ménageant les auxiliaires : XenTari WG, Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*, **BiO**, délai d'attente 1 semaine) et Wormox (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, **BiO**, délai d'attente 2 jours). De plus, on peut utiliser BIOHOP DelFIN et Delfin (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, **BiO**) contre les chenilles en cultures de choux-fleurs avec un délai d'attente d'une semaine. Enfin, les produits suivants sont aussi homologués sur les choux-fleurs : benzoate d'émamectine (divers produits) et spinosad (divers produits, **BiO**), avec un délai d'attente d'une semaine ; ainsi que divers pyréthriodes avec un délai d'attente de 2 semaines (attention aux PER: autorisation spéciale). Contre **les chenilles des piérides et de la teigne des crucifères** est homologué : Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, **BiO**, délai d'attente : 1 semaine). Contre **les chenilles des piérides**, on peut également utiliser, en cultures de choux-fleurs, la substance active pyréthrine (BIOHOP DelTRIN, **BiO**) et pyréthrine + huile de sésame raffinée (Parexan N, Piretro MAAG, **BiO**), avec un délai d'attente de 3 jours.

### Début d'un vol d'invasion massif de thrips

Au cours de la semaine passée, les effectifs des captures de thrips (*Thrips tabaci* et autres) ont nettement augmenté dans plusieurs régions de production, où l'on a parfois décompté plus de 400 individus par piège et par semaine. Outre les liliacées, on constate que les fenouils, choux pommés et salades sont particulièrement menacés par ces ravageurs à cette période de l'année. Il convient de surveiller régulièrement les jeunes cultures et de leur accorder des soins attentifs, en leur assurant notamment une irrigation suffisante.

Pour lutter contre les thrips en cultures de **poireaux**, on peut utiliser avec un délai d'attente de 2 semaines : abamectine (Vertimec Gold, délai d'utilisation : 30.11.2025), acétamipride (divers produits), cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cyperméthrine Médol ; attention aux PER: autorisation spéciale), deltaméthrine (divers produits ; attention aux PER: autorisation spéciale) ou lambda-cyhalothrine (divers produits, attention aux PER: autorisation spéciale). Le délai d'attente est d'une semaine pour spinosad (divers produits).

**BiO** : contre les thrips sur poireaux, on peut utiliser avec un délai d'attente de 3 jours : pyréthrine (BIOHOP DelTRIN) et pyréthrine + huile de sésame (Pyrethrum FS, Parexan N, Piretro MAAG). Le délai d'attente est de 2 semaines pour azadirachtine A (divers produits).

Pour lutter contre les thrips en cultures de **choux pommés, fenouils et salades pommées** de plein champ, on peut utiliser spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Elvis ; **BiO**; délai d'attente sur choux pommés 3 jours, sur fenouils et salades pommées 1 semaine) ou lambda-cyhalothrine (divers produits ; attention aux PER: autorisation spéciale) (délai d'attente sur choux pommés et fenouils 2 semaines, sur salades pommées 1 semaine). Sur **choux pommés et fenouils**, on peut de plus utiliser spirotétramate (Movento SC ; délai d'attente sur choux pommés : 2 semaines ; délai d'attente sur fenouils : 1 semaine).

**BiO** : Contre les thrips sur **choux pommés, fenouils et salades pommées** en plein champ, on peut utiliser avec un délai d'attente de 3 jours pyréthrine (BIOHOP DelTRIN) et pyréthrine + huile de sésame (Pyrethrum FS, Parexan N, Piretro MAAG). Sont aussi autorisés sur **choux pommés**, avec un délai d'attente d'une semaine : azadirachtine (divers produits) et huile de colza + pyréthrine (BIOHOP DelTRUM).



Photo 27: La surveillance permet de déterminer si les vols de la mouche de la carotte seront maintenus pendant la canicule estivale (photo : Agroscope).

### Début de la phase principale du deuxième vol de la mouche de la carotte (*Psila rosae*)

À travers tout le Plateau, dans quelques parcelles des zones de production de carottes, le seuil de tolérance a déjà été atteint (moyenne d'une mouche de la carotte par semaine et par piège). Dans ce cas, il est recommandé de traiter.

La substance lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente : 2 semaines) est autorisée pour la lutte contre **la mouche de la carotte** dans la culture de céleri-branche. Outre cette même lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente : 2 semaines), cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cypermetrine) et deltaméthrine (divers produits) sont autorisées sur le céleri-rave, la carotte, le panais et le persil à racine, avec un délai d'attente de 4 semaines. Prenez garde au respect des autres charges d'utilisation.

**BiO** : On peut protéger les cultures au moyen de filets de protection anti-insectes. L'huile d'oignon (Psila Protect, Karma) est homologuée en tant que substance de base contre la mouche de la carotte en cultures d'apiacées.



Photo 28: Dépôt blanc poudreux de l'oïdium sur une feuille de carotte (photo: Agroscope).

### Persistance du danger d'attaque d'oïdium sur les carottes

Dans certains cas, on a observé dans des cultures de carottes proches de la maturité de récolte la présence du dépôt blanchâtre pulvérulent de l'oïdium sur les folioles des plantes. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Pour lutter contre l'oïdium dans les cultures de carottes, on peut utiliser, avec un délai d'attente d'une semaine: fluxapyroxade + difénoconazole (Dagonis, Taifen) ou trifloxystrobine (Flint, Tega), et avec un délai d'attente de 2 semaines les combinaisons azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top), boscalid + pyraclostrobine (Signum) et tébuconazole + fluopyrame (Moon Experience). Les substances actives tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo) et tébuconazole (Fezan, Tebuconazole Omya) sont autorisées avec un délai d'attente de 3 semaines.

**BiO** : Pour lutter contre l'oïdium dans les cultures de carottes, on peut utiliser le soufre (Heliosoufre S), avec un délai d'attente de 3 jours. De plus, *Bacillus amyloliquefaciens* (Serenade ASO) est autorisé, avec efficacité partielle. Respectez les charges légales ! L'hydrogénocarbonate de sodium est homologué comme substance de base contre l'oïdium dans les cultures maraîchères.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

## Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Cristine Dörig & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter & Manuel Cavigelli, Arenenberg, Salenstein (TG) Vincent Doimo, Quentin Blouet, Gaëtan Jaccard, & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Esther Mulser & Beatrice Künzi, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller & Flemming Burri, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Orтели, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Stève Breitenmoser, Matthias Lutz & Reto Neuweiler (Agroscope))
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Comelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Orтели, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos :	photo 1: F. Keller (Agroscope); photos 2-6, 10, 13-19, 22, 26-28: C. Sauer (Agroscope); photos 7, 12: B. Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein; photos 8, 23: D. Bachmann, Strickhof, Winterthur; photos 9, 20, 24: M. Keller, Beratungsring Gemüse, Ins; photo 11: C. Dörig, Strickhof, Winterthur; photo 21: V. Oggier, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez; photo 25: T. Lottaz, Grangeneuve, Posieux
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Comelia Sauer, Agroscope, comelia.sauer@agroscope.admin.ch

### Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.